



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES LANDES

ARRETE n° 251

**RELATIF AU DROIT A L'INFORMATION DES CITOYENS
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

Le Préfet des Landes

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-2 et R 125-9 à R 125-14 ;
- Vu** le code minier, article 94 ;
- Vu** l'arrêté du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité ;

Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet ;

A R R E T E

Article 1 :

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels ils sont susceptibles d'être exposés dans le département, est consignée dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Dans les toutes les communes des Landes, cette information est complétée par le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ainsi que par l'affichage des risques pris en compte, la fréquence radio à écouter et les consignes de sécurité à respecter en cas de danger ou d'alerte.

Article 3 :

La liste des communes concernées est annexée au présent arrêté, elle est mise à jour annuellement.

Article 4 :

Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs et le cas échéant, les informations complémentaires sont consultables en préfecture, sous-préfecture et mairies du département ainsi qu'à partir du site Internet de la préfecture (<http://www.landes.pref.gouv.fr/>).

Article 5 :

L'arrêté préfectoral n°540 / 2005 du 26 mai 2005 est abrogé.

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet du préfet, le sous-préfet de Dax, les chefs des services départementaux de l'Etat et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et accessible sur le site Internet de la préfecture des Landes.

Fait à Mont de Marsan, le 28 AVR. 2006

Le Préfet,


Evence RICHARD